

Pollution des navires : l'expérimentation du drone renifleur sera reconduite dans le Pas-de-Calais

[Actu-Environnement.com](https://www.actu-environnement.com) | 18 janvier 2021 | [Rachida Boughriet](#) | <https://www.actu-environnement.com/ae/news/oxyde-soufre-navires-detroit-pas-calais-experimentation-reconduite-drone-renifleur-36894.php4#xtor=ES-6>

Du 23 septembre au 18 décembre 2020, le ministère de la Mer a déployé, à titre expérimental, un [drone renifleur](#), chargé de contrôler les [émissions d'oxydes de soufre \(SOx\) des navires](#) dans le détroit du Pas-de-Calais. Ce détroit est la « *région la plus fréquentée au monde par les navires* », rappelle le ministère. Le drone est mis à la disposition de la France par l'Union européenne, *via* un partenariat avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM).

Le but de cette campagne expérimentale durant trois mois était d'éprouver les procédures de survol des navires et de mesure des panaches de fumées. Basé au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) de Gris-Nez, le drone de type « Schiebel Camcopter S-100 » est opéré par la société Nordic-Unmanned. Il est équipé d'un capteur qui détecte et mesure l'oxyde de soufre dans le panache des gaz d'échappement des cheminées des navires, « *ce qui permet d'évaluer la conformité du carburant aux normes en vigueur en termes de taux de soufre* », explique le ministère.

Malgré les conditions météorologiques « *difficiles* », 65 navires de commerce ont pu ainsi être mesurés durant cette expérimentation. Quatorze de ces navires ont été estimés « *potentiellement en infraction* », a annoncé le ministère dans un communiqué. Et onze d'entre eux ont pu être inspectés au prochain port d'escale, « *malgré le contexte sanitaire qui impacte l'activité de contrôle* ». Le drone a également apporté son soutien lors de quatre opérations de recherche et de sauvetage en mer.

« *Bien que les contrôles au port n'aient pas permis de confirmer des infractions, cette campagne de mesure a permis d'offrir un outil de ciblage aux inspecteurs en charge du contrôle par l'État du port. De plus, elle a été riche en enseignements technico-opérationnels sur l'emploi d'un drone* », souligne le ministère de la Mer. Il prévoit de reconduire cette expérimentation au départ du Cross Gris-Nez dès le printemps 2021 et pour une période de trois mois.

[Rachida Boughriet, journaliste, Rédactrice spécialisée](#)

© Tous droits réservés Actu-Environnement Reproduction interdite sauf [accord de l'Éditeur](#) ou [établissement d'un lien préformaté](#) [36894] / [utilisation du flux d'actualité](#).